

## ARRÊTÉ N°2025-DRJH-060

--

## PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME AURORE CLUZEL

**Le Maire de la Ville d'Auxerre ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-19 ;

**Vu** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Considérant** qu'afin de permettre une bonne administration de l'activité communale, le Maire peut accorder une délégation de signature sous son contrôle et sa responsabilité ;

**Considérant** que Madame Aurore CLUZEL, attachée, est un agent de la Ville d'Auxerre exerçant les fonctions de Directrice de la Cohésion Sociale et du Temps de l'Enfant ;

**Considérant** que Madame Elodie FALLET, infirmière en soin généraux, est agent de la Ville d'Auxerre exerçant les fonctions de Responsable service Petite Enfance ;

Considérant que Madame Mélanie ANDRE- THEODORE attachée territoriale, est agent de la Ville d'Auxerre exerçant les fonctions de Responsable Education vie scolaire ;

**Considérant** qu'afin d'assurer une bonne gestion des affaires relatives à la petite enfance, il est nécessaire d'accorder à l'agent désigné une délégation de signature ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Crescent MARAULT, Maire de la Ville d'Auxerre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature pour :

1. Toutes les décisions, dont celles faisant grief, adressées aux administrés et concernant les rappels au règlement, les absences injustifiées, les factures impayées et plus généralement toute décision résultant d'une application du règlement des structures d'accueil ;
2. Les contrats d'accueil, les renouvellements de contrats conclus avec les familles bénéficiaires du service d'accueil et les courriers y afférent ;
3. Tout acte de gestion courante nécessaire au bon fonctionnement des crèches municipales, en l'absence de leur responsable.

Aux agents dans l'ordre suivant :

1. Aurore CLUZEL, directrice de la Cohésion Sociale et du Temps de l'Enfant ;
2. Elodie FALLET, responsable service petite enfance.

**Article 2 :** Monsieur Crescent MARAULT, Maire de la Ville d'Auxerre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature pour :

1. Tout acte d'autorisation utilisation locaux hors temps scolaire dont le périmètre est détaillé au sein de l'annexe 1 au présent arrêté ;
2. Tous les actes relatifs à l'utilisation temporaire des locaux scolaires dont le périmètre est détaillé au sein de l'annexe 1 au présent arrêté.

Aux agents dans l'ordre suivant :

1. Aurore CLUZEL, directrice de la Cohésion Sociale et du Temps de l'Enfant ;
2. Mélanie ANDRE-THEODORE, Responsable Education vie scolaire.

**Article 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2025- DRJH- 050 portant délégation de signature à Madame Aurore CLUZEL.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Madame Aurore CLUZEL ;
- Madame Elodie FALLET ;
- Mélanie ANDRE-THEODORE ;
- La Direction de la Cohésion Sociale et du Temps de l'Enfant ;
- La Direction des Ressources Juridiques et Humaines.

Fait à Auxerre, le 06 octobre  
2025

Le Maire,

Crescent MARAULT

**Annexe 1 : Définition du périmètre des locaux scolaires****Écoles maternelles :**

Ecole	Adresse
BRAZZA	16 rue de Brazza
CLAIRIONS	1 rue de la Maladière
COURBET	12 rue Fragonard
HENRI-MATISSE	27 avenue Hoche
JEAN-PIERRE SOISSON	2 rue Curly, Laborde
MIGNOTTES	5 rue des Fontenottes
PARIS	78 rue de Paris
PIEDALLOUES	Rue d'Alsace
JEAN ZAY	40 rue Saint- Pélerin
RENOIR	6 avenue Courbet
RIVE-DROITE	Rue Charles-de- Foucault
ROSOIRS	13 bis rue de la Tour- d'Auvergne
MARIE NOEL	1 allée de la Colémine

**Les écoles élémentaires :**

Ecole	Adresse
BOUSSICATS	26 rue Théodore-de-Bèze 15 bis rue P.-et-M.-Curie
BRAZZA	16 rue de Brazza
CLAIRIONS	53 avenue des Clairions
COURBET	12 avenue Courbet
JEAN-PIERRE SOISSON	2 rue de Curly, Laborde
PARIS	12 rue Dampierre
PIEDALLOUES	Place de l'Ile-de-France (haut) Rue d'Alsace (bas)
JEAN ZAY	61 rue du Pont
RENOIR	4 avenue Courbet
RIVE-DROITE	Rue du Général-Laperrine
ROSOIRS	4 rue Jules-Verne
MARIE NOEL	1 allée de la Colémine